

CREATION D'UNE DECHETTERIE

Vu l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu lui donne compétence en matière d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 janvier 2002 donnant un avis de principe favorable à la création d'une seconde déchetterie sur le territoire communautaire.

Vu qu'à ce jour et à l'initiative de l'ancien SIROM, une déchetterie avait été créée à La Brède et couvrait une population d'environ 15 000 habitants.

Vu que dans le cadre d'une politique communautaire cohérente et dans le souci d'offrir à tous les habitants du territoire le même service public, il est apparu indispensable d'initier la création d'une seconde déchetterie, d'une capacité équivalente à 15 / 20 000 habitants, destinée principalement aux habitants des communes de Cadaujac, Martillac et Léognan. Cela correspond aux prescriptions du Plan Départemental.

Sont annexés à la présente le rapport technique et l'estimation prévisionnelle établie par le maître d'œuvre.

Considérant les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Evaluation et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés » ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et par

34 voix pour et

5 voix contre : Mademoiselle ROUSSELOT, Messieurs BALAYE, ROUSSELOT, MARTIN, DUPART

1°) **décide** de la création de cette déchetterie sur le territoire communautaire ;

2°) **autorise** Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre passé sans formalité préalable en application de l'article 74 – II – 1° alinéa du Code des marchés publics avec M. POTIE, architecte D.P.L.G. au taux de rémunération de 8,80 % ;

3°) **approuve** la procédure d'appel d'offres ouvert en entreprise générale en application des articles 58 à 60 du Code des Marchés Publics ;

4°) **autorise** Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue, tout document relatif à ce dossier et les éventuels avenants au marché dans la limite de 5% du montant initial et dans le respect de l'enveloppe financière ;

5°) **autorise** le recours à la procédure négociée en cas d'appel d'offres infructueux

6°) **sollicite** les subventions auprès des institutions et organismes spécialisés tels que le Conseil Général, l'ADEME et les autres intervenants potentiels ;

7°) **mandate** Monsieur le Président pour poursuivre toutes démarches correspondantes ;

8°) **décide** l'imputation de la dépense sur le budget par autofinancement (art.23-13), emprunt (art. 16-41) et subventions (art. 13-23).

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 08 juillet 2002
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
OBJET : CREATION D'UNE DECHETTERIE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 28/06/2002

Date d'affichage de la convocation au siège : 28/06/2002

Le Vendredi 05 juillet

de l'année deux mille deux, à 18 h 00

en la Salle de Conférence de la Technopolie Montesquieu à Martillac,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte.

<i>NOM, PRENOM</i>	Présents	Excusés Procuration à :	Absents	<i>NOM, PRENOM</i>	Présents	Excusés Procuration à :	Absents
M. TAMARELLE Christian (Président)	X			Mme BOURROUSSE Michèle		Melle ROUSSELOT	
M. SOURROUILLE Jean-Paul (Vice-Président)	X			M. AUZIER Daniel	X		
M. MAYEUX Yves (Vice-Président)	X			M. BARON Michel	X		
M. LARRUE Jean-Pierre (Vice-Président)	X			Mme LOPEZ Maria	X		
M. CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			M. GONZALEZ Raymond	X		
M. LEMIRE Jean-André (Vice-Président)	X			M. NARDI Philippe			X
M. DUFRANC Michel (Vice-Président)			X	M. ESTRADE Philippe			X
M. FATH Bernard (Vice-Président)	X			M. DUPART Jean-Luc	X		
M. CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			M. SERIS Didier		M. FATH Bernard	
Mme SECCO Danielle (Vice-Président)	X			Mme CHENNA Nadine	X		
M. THERON Pierre-Jean (Vice-Président)			X	M. OLIVIER Julien	X		
M. DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			M. VIDAL Pierre		M. Christian TAMARELLE	
Mme RANCEZE Martine	X			M. DELORT Francis			X
M. DANNE Philippe		Mme TALABOT		M. BOYER Alain		M. Jean CLAVERIE	
M. SAUZEAU Jacky	X			M. FAUGERE Michel	X		
M. BAQUER Michel	X			Mme BERGEY Huguette	X		
M. MUSSEAU Alain		M. PEZAT		Mme GARBAY Dominique			X
M. CAULE Jean-Michel	X			Mme PELISSIER Bernadette		M. Jean Michel BENESSE	
M. POUSSEAU Michel	X			M. GOUVERNEUR Gérard		Mme ESPEUT	
M. ROUSSELOT Gilbert	X			M. GACHET Jean-Michel	X		
M. MARTIN Benoît	X			Mme MAY Marylène	X		
M. BALAYÉ Philippe	X			M. FOUSSIER Jean-Guy	X		
				M. TARRIDE Francis	X		

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

SIGNATURE D'UN CONTRAT PROGRAMME MULTI-MATERIAUX AVEC ECO-EMBALLAGES

Pour concrétiser notre projet de tri sélectif, il convient de signer un contrat programme de durée de six ans avec la Société ECO EMBALLAGES, dont le siège social est situé à Levallois Perret (92).

Dans le cadre de la politique à mener en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, la Société ECO EMBALLAGES est agréée par l'Etat pour apporter une contribution aux collectivités locales, aux fins de développer les dispositifs de collecte, de tri et de valorisation des emballages ménagers.

Aides diverses que prévoit le contrat :

- soutien à la tonne,
- garantie de reprise,
- aide à la communication,
- aide temporaire au démarrage,
- aide à l'acquisition de conteneurs verre.

En contrepartie, la Communauté de Communes devra fournir les matériaux en respect des prescriptions techniques nécessaires à leur recyclage et prévus dans le contrat.

Considérant l'avis favorable de la Commission,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité

1°) **accepte** la proposition ci-dessus ;

2°) **autorise** Monsieur le Président à signer le contrat programme de durée (6 ans), ainsi que toutes les pièces afférentes à ce contrat.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 08 juillet 2002
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT PROGRAMME AVEC
ECO-EMBALLAGES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 28/06/2002

Date d'affichage de la convocation au siège : 28/06/2002

Le Vendredi 05 juillet

de l'année deux mille deux, à 18 h 00

en la Salle de Conférence de la Technopolis
Montesquieu à Martillac,

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte.

<i>NOM, PRENOM</i>	Présents	Excusés Procuration à :	Absents	<i>NOM, PRENOM</i>	Présents	Excusés Procuration à :	Absents
M. TAMARELLE Christian (Président)	X			Mme BOURROUSSE Michèle		Mme ROUSSELOT	
M. SOURROUILLE Jean- Paul (Vice-Président)	X			M. AUZIER Daniel	X		
M. MAYEUX Yves Vice-Président)	X			M. BARON Michel	X		
M. LARRUE Jean-Pierre Vice-Président)	X			Mme LOPEZ Maria	X		
M. CONSTANT Daniel Vice-Président)	X			M. GONZALEZ Raymond	X		
M. LEMIRE Jean-André Vice-Président)	X			M. NARDI Philippe			X
M. DUFRANC Michel Vice-Président)			X	M. ESTRADE Philippe			X
M. FATH Bernard (Vice- Président)	X			M. DUPART Jean-Luc	X		
M. CLAVERIE Jean Vice-Président)	X			M. SERIS Didier		M. FATH Bernard	
Mme SECCO Danielle Vice-Président)	X			Mme CHENNA Nadine	X		
M. THERON Pierre-Jean Vice-Président)			X	M. OLIVIER Julien	X		
M. DARRIET Bernard Vice-Président)	X			M. VIDAL Pierre		M. Christian TAMARELLE	
Mme RANCEZE Martine	X			M. DELORT Francis			X
M. DANNE Philippe		Mme TALABOT		M. BOYER Alain		M. Jean CLAVERIE	
M. SAUZEAU Jacky	X			M. FAUGERE Michel	X		
M. BAQUER Michel	X			Mme BERGEY Huguette	X		
M. MUSSEAU Alain		M. PEZAT		Mme GARBAY Dominique			X
M. CAULE Jean-Michel	X			Mme PELISSIER Bernadette		M. Jean Michel BENESSE	
M. POUSSEAU Michel	X			M. GOUVERNEUR Gérard		Mme ESPEUT	
M. ROUSSELOT Gilbert	X			M. GACHET Jean-Michel	X		
M. MARTIN Benoît	X			Mme MAY Marylène	X		
M. BALAYÉ Philippe	X			M. FOUSSIER Jean-Guy	X		
				M. TARRIDE Francis	X		

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

ACHAT DE CONTENEURS POUR LA COLLECTE SELECTIVE SUR LA COMMUNE DE BEAUTIRAN

Vu la mise en place depuis avril 2002 de la collecte sélective sur la commune de Beautiran, il convient de procéder à l'achat de 4 conteneurs à verre pour assurer cette collecte ;

Considérant que ces conteneurs de 4 m³, de 250 kg, insonorisés, en PEHD recyclé (Polyéthylène Haute Densité), d'un coût unitaire de 1.510 € sont destinés à réceptionner les emballages en verre uniquement : bouteilles, bocaux de conserve et pots en verre. Ils remplacent ainsi les anciens conteneurs en acier, non insonorisés, qui nous seront repris ;

Considérant que cet achat est subventionné par le Conseil Général de la Gironde, l'ADEME, et Eco-Emballages qui seront sollicités au maximum de leurs financements ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » ;

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité

1°) autorise Monsieur le Président à procéder à l'achat de ces conteneurs et à solliciter les subventions du Conseil Général de la Gironde, de l'ADEME, et de Eco-Emballages ;

2°) préleve les dépenses sur le budget.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 08 juillet 2002
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
OBJET : ACHAT DE CONTENEURS POUR LA COLLECTE
SELECTIVE SUR BEAUTIRAN

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45
 Nombre de Conseillers présents : 31
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 39
 Quorum : 23
 Date convocation du Conseil Communautaire : 28/06/2002
 Date d'affichage de la convocation au siège : 28/06/2002

Le Vendredi 05 juillet
de l'année deux mille deux, à 18 h 00
 en la Salle de Conférence de la Technopolis
 Montesquieu à Martillac,
 Le Conseil Communautaire de la
 Communauté de Communes de Montesquieu,
 légalement convoqué, s'est réuni sous la
 Présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte.

<i>NOM, PRENOM</i>	Présents	Excusés Procuration à :	Absents	<i>NOM, PRENOM</i>	Présents	Excusés Procuration à :	Absents
M. TAMARELLE Christian (Président)	X			Mme BOURROUSSE Michèle		Melle ROUSSELOT	
M. SOURROUILLE Jean- Paul (Vice-Président)	X			M. AUZIER Daniel	X		
M. MAYEUX Yves Vice-Président)	X			M. BARON Michel	X		
M. LARRUE Jean-Pierre Vice-Président)	X			Mme LOPEZ Maria	X		
M. CONSTANT Daniel Vice-Président)	X			M. GONZALEZ Raymond	X		
M. LEMIRE Jean-André Vice-Président)	X			M. NARDI Philippe			X
M. DUFRANC Michel Vice-Président)			X	M. ESTRADE Philippe			X
M. FATH Bernard (Vice- Président)	X			M. DUPART Jean-Luc	X		
M. CLAVERIE Jean Vice-Président)	X			M. SERIS Didier		M. FATH Bernard	
Mme SECCO Danielle Vice-Président)	X			Mme CHENNA Nadine	X		
M. THERON Pierre-Jean Vice-Président)			X	M. OLIVIER Julien	X		
M. DARRIET Bernard Vice-Président)	X			M. VIDAL Pierre		M. Christian TAMARELLE	
Mme RANCEZE Martine	X			M. DELORT Francis			X
M DANNE Philippe		Mme TALABOT		M. BOYER Alain		M. Jean CLAVERIE	
M. SAUZEAU Jacky	X			M. FAUGERE Michel	X		
M. BAQUER Michel	X			Mme BERGEY Huguette	X		
M. MUSSEAU Alain		M. PEZAT		Mme GARBAY Dominique			X
M. CAULE Jean-Michel	X			Mme PELISSIER Bernadette		M. Jean Michel BENESSE	
M. POUSSEAU Michel	X			M. GOUVERNEUR Gérard		Mme ESPEUT	
M. ROUSSELOT Gilbert	X			M. GACHET Jean-Michel	X		
M. MARTIN Benoît	X			Mme MAY Marylène	X		
M. BALAYÉ Philippe	X			M. FOUSSIER Jean-Guy	X		
				M. TARRIDE Francis	X		

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

MARCHE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES LANCEMENT DE LA PROCEDURE

Considérant que le marché de collecte des ordures ménagères pour les 9 communes de l'ancien SIROM (Ayguemorte les Graves, Cabanac et Villagrains, Isle Saint-Georges, La Brède, Martillac, Saint-Médard d'Eyrans, Saint-Morillon, Saint-Selve et Saucats) et de la commune de Beautiran arrive à échéance au 31 décembre 2002 ;

Considérant que la Commission « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » a préparé le Cahier des Clauses Techniques Particulières pour le lancement du marché suivant. L'objectif est à terme d'harmoniser l'ensemble des prestations en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, dans un souci d'égalité du service public rendu. Ce marché est passé pour une durée qui tient compte de la date d'échéance des marchés de collecte des communes de Léognan, Cadaujac et Castres-Gironde ;

Considérant les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » ;

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité

1°) **décide** de lancer un appel d'offres ouvert unique, en application des articles 58 à 60 du Code des Marchés Publics pour la collecte des ordures ménagères ;

2°) **donne pouvoir** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces afférentes au marché ainsi que les pièces annexes.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 08 juillet 2002
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
OBJET : MARCHÉ DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERS
LANCEMENT DU MARCHÉ

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 28/06/2002

Date d'affichage de la convocation au siège : 28/06/2002

Le Vendredi 05 juillet

de l'année deux mille deux, à 18 h 00

en la Salle de Conférence de la Technopolis
Montesquieu à Martillac,

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte.

<i>NOM, PRENOM</i>	Présents	Excusés Procuration à :	Absents	<i>NOM, PRENOM</i>	Présents	Excusés Procuration à :	Absents
M. TAMARELLE Christian (Président)	X			Mme BOURROUSSE Michèle		Mme ROUSSELOT	
M. SOURROUILLE Jean- Paul (Vice-Président)	X			M. AUZIER Daniel	X		
M. MAYEUX Yves Vice-Président)	X			M. BARON Michel	X		
M. LARRUE Jean-Pierre Vice-Président)	X			Mme LOPEZ Maria	X		
M. CONSTANT Daniel Vice-Président)	X			M. GONZALEZ Raymond	X		
M. LEMIRE Jean-André Vice-Président)	X			M. NARDI Philippe			X
M. DUFRANC Michel Vice-Président)			X	M. ESTRADE Philippe			X
M. FATH Bernard (Vice- Président)	X			M. DUPART Jean-Luc	X		
M. CLAVERIE Jean Vice-Président)	X			M. SERIS Didier		M. FATH Bernard	
Mme SECCO Danielle Vice-Président)	X			Mme CHENNA Nadine	X		
M. THERON Pierre-Jean Vice-Président)			X	M. OLIVIER Julien	X		
M. DARRIET Bernard Vice-Président)	X			M. VIDAL Pierre		M. Christian TAMARELLE	
Mme RANCEZE Martine	X			M. DELORT Francis			X
M. DANNE Philippe		Mme TALABOT		M. BOYER Alain		M. Jean CLAVERIE	
M. SAUZEAU Jacky	X			M. FAUGERE Michel	X		
M. BAQUER Michel	X			Mme BERGEY Huguette	X		
M. MUSSEAU Alain		M. PEZAT		Mme GARBAY Dominique			X
M. CAULE Jean-Michel	X			Mme PELISSIER Bernadette		M. Jean Michel BENESSE	
M. POUSSEAU Michel	X			M. GOUVERNEUR Gérard		Mme ESPEUT	
M. ROUSSELOT Gilbert	X			M. GACHET Jean-Michel	X		
M. MARTIN Benoît	X			Mme MAY Marylène	X		
M. BALAYÉ Philippe	X			M. FOUSSIER Jean-Guy	X		
				M. TARRIDE Francis	X		

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

NOMINATION DE DELEGUES DE LA COMMUNE DE LA BREDE

Vu l'article 7 des statuts

Vu les articles L 5211-1 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 janvier 2002 mettant en place les commissions

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 12 avril 2002 installant les commissions en en nommant les membres

Considérant que lors de la séance du Conseil communautaire en date du 12 avril 2002, la commune de La Brède a nommé en séance ses délégués aux commissions sauf pour les commissions «Actions sociales – Politique du logement social – Aides ménagères – Maison de retraite – Emploi – Missions locales – Gens du voyage », «Equipements scolaires, sportifs et socio-culturels - Enseignement secondaire », « Jeunesse – Temps libre – Crèches – CLSH – CCPD » et « Communication et relations extérieures »

Considérant que la commune de La Brède souhaite aujourd'hui nommer ses délégués à de nouvelles commissions

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité

1°) **complète** les commissions communautaires comme ci-annexé

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 08 juillet 2002
Le Président,
Christian TAMARELLE

**NOMINATION DE DELEGUES
DE LA COMMUNE DE LA BREDE**

<i>Intitulé de la Commission</i>	<i>Délégués titulaires</i>
Actions sociales – Politique du Logement Social – Aides Ménagères – Maison de retraite – Emploi – Missions Locales – Gens du Voyage	Monsieur Jean Luc DUPART
Equipements scolaires, sportifs, socio-culturels – Enseignement secondaire	
Jeunesse – Temps libre – Crèches – CLSH – CCPD	Monsieur Philippe ESTRADE
Communication et relations extérieures	

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
OBJET : NOMINATION DE DELEGUES DE LA COMMUNE
DE LA BREDE**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 28/06/2002

Date d'affichage de la convocation au siège : 28/06/2002

Le Vendredi 05 juillet

de l'année deux mille deux, à 18 h 00

en la Salle de Conférence de la Technopolole
Montesquieu à Martillac,

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte.

<i>NOM, PRENOM</i>	Présents	Excusés <i>Procuration à :</i>	Absents	<i>NOM, PRENOM</i>	Présents	Excusés <i>Procuration à :</i>	Absents
M. TAMARELLE Christian (Président)	X			Mme BOURROUSSE Michèle		Melle ROUSSELOT	
M. SOURROUILLE Jean-Paul (Vice- Président)	X			M. AUZIER Daniel	X		
M. MAYEUX Yves (Vice-Président)	X			M. BARON Michel	X		
M. LARRUE Jean- Pierre (Vice-Président)	X			Mme LOPEZ Maria	X		
M. CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			M. GONZALEZ Raymond	X		
M. LEMIRE Jean- André (Vice-Président)	X			M. NARDI Philippe	X		
M. DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			M. ESTRADE Philippe			X
M. FATH Bernard (Vice-Président)	X			M. DUPART Jean-Luc	X		
M. CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			M. SERIS Didier		M. FATH Bernard	
Mme SECCO Danielle (Vice-Président)	X			Mme CHENNA Nadine	X		
M. THERON Pierre- Jean (Vice-Président)			X	M. OLIVIER Julien	X		
M. DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			M. VIDAL Pierre		M. Christian TAMARELLE	
Mme RANCEZE Martine	X			M. DELORT Francis			X
M DANNE Philippe		Mme TALABOT		M. BOYER Alain		M. Jean CLAVERIE	
M. SAUZEAU Jacky	X			M. FAUGERE Michel	X		
M. BAQUER Michel	X			Mme BERGEY Huguette	X		
M. MUSSEAU Alain		M. PEZAT		Mme GARBAY Dominique			X
M. CAULE Jean- Michel	X			Mme PELISSIER Bernadette		M. Jean Michel BENESSE	
M. POUSSEAU Michel	X			M. GOUVERNEUR Gérard		Mme ESPEUT	
M. ROUSSELOT Gilbert	X			M. GACHET Jean-Michel	X		
M. MARTIN Benoît	X			Mme MAY Marylène	X		
M. BALAYé Philippe	X			M. FOUSSIER Jean-Guy	X		
				M. TARRIDE Francis	X		

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

TABLEAU DES EFFECTIFS RECRUTEMENT D'UN AGENT OCCASIONNEL

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2^{ème} alinéa ;

Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels à titre occasionnel ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » ;

Considérant l'avis favorable du Bureau,

*Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré par
37 voix pour et
4 abstentions : Messieurs ROUSSELOT, DUPART, NARDI, DUFRANC*

1°) décide

- d'autoriser Monsieur le Président, pour la durée de son mandat à engager, par recrutement direct en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service, des agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3/2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;

- de charger le Président de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leur profil ;

- la présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 3 mois, que pour son renouvellement éventuel, dans les limites fixées par l'article 3/2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

2°) préleve les frais sur le budget

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 08 juillet 2002
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS
RECRUTEMENT D'UN AGENT OCCASIONNEL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 28/06/2002

Date d'affichage de la convocation au siège : 28/06/2002

Le Vendredi 05 juillet

de l'année deux mille deux, à 18 h 00

en la Salle de Conférence de la Technopolole
Montesquieu à Martillac,

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte.

<i>NOM, PRENOM</i>	Présents	Excusés <i>Procuration à :</i>	Absents	<i>NOM, PRENOM</i>	Présents	Excusés <i>Procuration à :</i>	Absents
M. TAMARELLE Christian (Président)	X			Mme BOURROUSSE Michèle		Melle ROUSSELOT	
M. SOURROUILLE Jean-Paul (Vice- Président)	X			M. AUZIER Daniel	X		
M. MAYEUX Yves (Vice-Président)	X			M. BARON Michel	X		
M. LARRUE Jean- Pierre (Vice-Président)	X			Mme LOPEZ Maria	X		
M. CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			M. GONZALEZ Raymond	X		
M. LEMIRE Jean- André (Vice-Président)	X			M. NARDI Philippe	X		
M. DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			M. ESTRADE Philippe			X
M. FATH Bernard (Vice-Président)	X			M. DUPART Jean-Luc	X		
M. CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			M. SERIS Didier		M. FATH Bernard	
Mme SECCO Danielle (Vice-Président)	X			Mme CHENNA Nadine	X		
M. THERON Pierre- Jean (Vice-Président)			X	M. OLIVIER Julien	X		
M. DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			M. VIDAL Pierre		M. Christian TAMARELLE	
Mme RANCEZE Martine	X			M. DELORT Francis			X
M DANNE Philippe		Mme TALABOT		M. BOYER Alain		M. Jean CLAVERIE	
M. SAUZEAU Jacky	X			M. FAUGERE Michel	X		
M. BAQUER Michel	X			Mme BERGEY Huguette	X		
M. MUSSEAU Alain		M. PEZAT		Mme GARBAY Dominique			X
M. CAULE Jean- Michel	X			Mme PELISSIER Bernadette		M. Jean Michel BENESSE	
M. POUSSEAU Michel	X			M. GOUVERNEUR Gérard		Mme ESPEUT	
M. ROUSSELOT Gilbert	X			M. GACHET Jean-Michel	X		
M. MARTIN Benoît	X			Mme MAY Marylène	X		
M. BALAYé Philippe	X			M. FOUSSIER Jean-Guy	X		

				M. TARRIDE Francis	X		
--	--	--	--	--------------------	---	--	--

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 88-631 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-63 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice des missions des préfectures ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 1997 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice des missions ;

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité ;

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés ;

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité

1°) **décide** d'adopter au 01 juin 2002 les nouvelles dispositions relatives au régime indemnitaire contenues dans les décrets susvisés ;

A cet égard :

a/ les personnels de la Communauté de Communes éligibles à l'IAT conformément aux dispositions du décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'Indemnité d'Administration et de Technicité bénéficieront de cette I.A.T dans les conditions suivantes :

Sont concernés :

- les agents de la fonction publique territoriale de catégorie C,
- les agents de la fonction publique territoriale de catégorie B dont la rémunération est inférieure ou égale à celle afférente à l'indice brut 380,
- les agents non titulaires occupant des emplois équivalents aux précédents.

Les crédits affectés à cette indemnité seront calculés sur la base du montant de référence annuel auquel sera appliqué un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8.

Le Président déterminera le taux individuel applicable à l'agent selon sa manière de servir, eu égard à certains critères d'attribution et en particulier à la technicité de sa mission.

b/ les personnels de la Communauté de Communes éligibles aux I.F.T.S conformément aux dispositions du décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires des services déconcentrés bénéficieront des I.F.T.S dans les conditions suivantes :

Sont concernés :

- les fonctionnaires de catégorie A,
- les fonctionnaires de catégorie B dont la rémunération est supérieure à l'indice brut 380,
- les agents non titulaires occupant des emplois équivalents aux précédents.

Les crédits affectés à cette indemnité seront calculés sur la base d'un taux moyen individuel affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8.

Le Président déterminera le taux individuel applicable à l'agent selon le travail fourni et l'importance des sujétions auxquels le bénéficiaire est appelé à faire face eu égard à certains critères d'attribution, en particulier le niveau d'encadrement et les horaires supplémentaires liés à la préparation des travaux des institutions communautaires.

c/ les personnels de la Communauté de Communes éligibles à l'indemnité d'exercice des missions en faveur des personnels relevant des cadres d'emplois ou grades désignés ci-après, dans les conditions fixées par le décret et l'arrêté du 26 décembre 1997 susvisés :

Sont concernés :

- les agents de la fonction publique territoriale relevant du grade d'emploi des attachés territoriaux et des adjoints administratifs,

- le montant individuel est égal au montant de référence affecté d'un coefficient variant de 0.8 à 3,

Le Président déterminera le taux individuel applicable à l'agent selon sa manière de servir, eu égard à certains critères d'attribution et en particulier au niveau de responsabilités de sa mission.

d/ les personnels de la Communauté de Communes éligibles l'attribution d'une indemnité de responsabilité en faveur des agents occupant l'emploi de Directeur Général des Services.

Le taux mensuel maximum de l'indemnité de responsabilité est compris entre 0 % et 15 % du traitement soumis à retenue pour pension.

Le Président déterminera, dans la limite de l'enveloppe globale affectée au versement de cette indemnité par le jeu de cette délibération, et inscrite au budget, et en tenant compte des maxima prévus par les textes, le taux individuel applicable à l'agent eu égard à son niveau d'encadrement.

La présente délibération prend effet à compter du détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, pour ce qui concerne cette indemnité.

Ces indemnités seront versées mensuellement.

Les revalorisations réglementaires seront automatiquement appliquées aux montants susvisés.

2°) **charge** Monsieur le Président d'exécuter la présente délibération ;

3°) **précise** que les frais correspondants sont inscrits au budget au chapitre 64.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 08 juillet 2002
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE OBJET : REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 28/06/2002

Date d'affichage de la convocation au siège : 28/06/2002

Le Vendredi 05 juillet

de l'année deux mille deux, à 18 h 00

en la Salle de Conférence de la Technopolole Montesquieu à Martillac,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte.

<i>NOM, PRENOM</i>	Présents	Excusés <i>Procuration à :</i>	Absents	<i>NOM, PRENOM</i>	Présents	Excusés <i>Procuration à :</i>	Absents
M. TAMARELLE Christian (Président)	X			Mme BOURROUSSE Michèle		Melle ROUSSELOT	
M. SOURROUILLE Jean-Paul (Vice- Président)	X			M. AUZIER Daniel	X		
M. MAYEUX Yves (Vice-Président)	X			M. BARON Michel	X		
M. LARRUE Jean- Pierre (Vice-Président)	X			Mme LOPEZ Maria	X		
M. CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			M. GONZALEZ Raymond	X		
M. LEMIRE Jean- André (Vice-Président)	X			M. NARDI Philippe	X		
M. DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			M. ESTRADE Philippe			X
M. FATH Bernard (Vice-Président)	X			M. DUPART Jean-Luc	X		
M. CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			M. SERIS Didier		M. FATH Bernard	
Mme SECCO Daniëlle (Vice-Président)	X			Mme CHENNA Nadine	X		
M. THERON Pierre- Jean (Vice-Président)			X	M. OLIVIER Julien	X		
M. DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			M. VIDAL Pierre		M. Christian TAMARELLE	
Mme RANCEZE Martine	X			M. DELORT Francis			X
M DANNE Philippe		Mme TALABOT		M. BOYER Alain		M. Jean CLAVERIE	
M. SAUZEAU Jacky	X			M. FAUGERE Michel	X		
M. BAQUER Michel	X			Mme BERGEY Huguette	X		
M. MUSSEAU Alain		M. PEZAT		Mme GARBAY Dominique			X
M. CAULE Jean- Michel	X			Mme PELISSIER Bernadette		M. Jean Michel BENESSE	
M. POUSSEAU Michel	X			M. GOUVERNEUR Gérard		Mme ESPEUT	
M. ROUSSELOT Gilbert	X			M. GACHET Jean-Michel	X		
M. MARTIN Benoît	X			Mme MAY Marylène	X		
M. BALAYÉ Philippe	X			M. FOUSSIER Jean-Guy	X		
				M. TARRIDE Francis	X		

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE RESTAURATION DU PERSONNEL

Vu la circulaire du 25 juin 1996 relative aux prestations d'action sociale à réglementation commune qui prévoit à l'article 3.1/Restauration du personnel : «Lorsqu'il n'existe pas de restaurant de l'administration à proximité d'un centre administratif, les services sociaux sont autorisés à signer des conventions avec les gestionnaires de restaurants du secteur privé et, notamment, de restaurants d'entreprise de manière à permettre l'accès de ces restaurants aux agents [...] La subvention [...] est consentie sous la forme d'un abattement sur le prix du repas (ristourne). [...] Par suite des contraintes dans le service que cette mesure peut entraîner dans certains restaurants, les administrations ou organismes gestionnaires sont invités, selon les circonstances locales, à fixer des règles d'admission pour ces personnels. [...] La subvention doit être versée à l'organisme gestionnaire et ne peut être servie directement aux agents. »

Vu l'absence de restaurant administratif sur le site Montesquieu ou aux alentours, et le besoin pour les agents de se restaurer sur place ;

Vu le prix relativement élevé d'un repas au restaurant du site ;

Il est ainsi proposé au Conseil que la Communauté de Communes de Montesquieu participe aux frais de restauration de son personnel sous forme d'une ristourne ;

Considérant qu'une convention sera signée avec l'entreprise de restauration, qui en précisera les modalités ;

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et par

31 voix pour

3 voix contre : Mademoiselle ROUSSELOT, Messieurs ROUSSELOT, BALAYE

6 abstentions : Messieurs DUFRANC, NARDI, DUPART, GACHET, MARTIN

Madame MAY

1°) **autorise** Monsieur le Président à signer la convention qui précisera les modalités de participation de la Communauté de communes avec l'entreprise de restauration ;

2°) **dit** que les crédits sont inscrits au budget.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 10 juillet 2002

Le Président,

Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE RESTAURATION
DU PERSONNEL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45
 Nombre de Conseillers présents : 33
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 41
 Quorum : 23
 Date convocation du Conseil Communautaire : 28/06/2002
 Date d'affichage de la convocation au siège : 28/06/2002

Le Vendredi 05 juillet
de l'année deux mille deux, à 18 h 00
 en la Salle de Conférence de la Technopolole
 Montesquieu à Martillac,
 Le Conseil Communautaire de la
 Communauté de Communes de Montesquieu,
 légalement convoqué, s'est réuni sous la
 Présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte.

NOM, PRENOM	Présents	Excusés Procuration à :	Absents	NOM, PRENOM	Présents	Excusés Procuration à :	Absents
M. TAMARELLE Christian (Président)	X			Mme BOURROUSSE Michèle		Melle ROUSSELOT	
M. SOURROUILLE Jean-Paul (Vice- Président)	X			M. AUZIER Daniel	X		
M. MAYEUX Yves (Vice-Président)	X			M. BARON Michel	X		
M. LARRUE Jean- Pierre (Vice-Président)	X			Mme LOPEZ Maria	X		
M. CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			M. GONZALEZ Raymond	X		
M. LEMIRE Jean- André (Vice-Président)	X			M. NARDI Philippe	X		
M. DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			M. ESTRADE Philippe			X
M. FATH Bernard (Vice-Président)	X			M. DUPART Jean-Luc	X		
M. CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			M. SERIS Didier		M. FATH Bernard	
Mme SECCO Danielle (Vice-Président)	X			Mme CHENNA Nadine	X		
M. THERON Pierre- Jean (Vice-Président)			X	M. OLIVIER Julien	X		
M. DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			M. VIDAL Pierre		M. Christian TAMARELLE	
Mme RANCEZE Martine	X			M. DELORT Francis			X
M DANNE Philippe		Mme TALABOT		M. BOYER Alain		M. Jean CLAVERIE	
M. SAUZEAU Jacky	X			M. FAUGERE Michel	X		
M. BAQUER Michel	X			Mme BERGEY Huguette	X		
M. MUSSEAU Alain		M. PEZAT		Mme GARBAY Dominique			X
M. CAULE Jean- Michel	X			Mme PELISSIER Bernadette		M. Jean Michel BENESSE	
M. POUSSEAU Michel	X			M. GOUVERNEUR Gérard		Mme ESPEUT	
M. ROUSSELOT Gilbert	X			M. GACHET Jean-Michel	X		
M. MARTIN Benoît	X			Mme MAY Marylène	X		
M. BALAYÉ Philippe	X			M. FOUSSIER Jean-Guy	X		
				M. TARRIDE Francis	X		

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE MONTESQUIEU
AUX MANIFESTATIONS DES ACPG / CATM**

Vu l'avis du Bureau en date du 20 juin, favorable à la participation de la Communauté de Communes aux manifestations des ACPG / CATM, section cantonale de La Brède ;

Vu l'intérêt communautaire évident des ACPG / CATM qui exercent leurs actions sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu ;

Vu la demande, en date du 06 juin 2002, de subvention des ACPG / CATM

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré par

36 voix pour et

5 abstentions : Messieurs ROUSSELOT, MARTIN, BALAYE

Madame MAY et Mademoiselle ROUSSELOT

1°) **déclare** d'intérêt communautaire le champ d'action de la section cantonale de La Brède des ACPG / CATM ;

2°) **décide** de participer à titre exceptionnel, à hauteur de 75 % d'un plafond de 2.500€ à un programme d'investissement des ACPG / CATM ;

3°) **précise** que la participation communautaire sera acquittée au vu des factures présentées par les ACPG / CATM ;

4°) **préleve** la dépense sur le budget (art.65-74).

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 08 juillet 2002
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE MONTESQUIEU AUX MANIFESTATION DES ACPG / CATM

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 28/06/2002

Date d'affichage de la convocation au siège : 28/06/2002

Le Vendredi 05 juillet

de l'année deux mille deux, à 18 h 00

en la Salle de Conférence de la Technopolis
Montesquieu à Martillac,

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte.

<i>NOM, PRENOM</i>	Présents	Excusés <i>Procuration à :</i>	Absents	<i>NOM, PRENOM</i>	Présents	Excusés <i>Procuration à :</i>	Absents
M. TAMARELLE Christian (Président)	X			Mme BOURROUSSE Michèle		Melle ROUSSELOT	
M. SOURROUILLE Jean-Paul (Vice- Président)	X			M. AUZIER Daniel	X		
M. MAYEUX Yves (Vice-Président)	X			M. BARON Michel	X		
M. LARRUE Jean- Pierre (Vice-Président)	X			Mme LOPEZ Maria	X		
M. CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			M. GONZALEZ Raymond	X		
M. LEMIRE Jean- André (Vice-Président)	X			M. NARDI Philippe	X		
M. DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			M. ESTRADE Philippe			X
M. FATH Bernard (Vice-Président)	X			M. DUPART Jean-Luc	X		
M. CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			M. SERIS Didier		M. FATH Bernard	
Mme SECCO Daniëlle (Vice-Président)	X			Mme CHENNA Nadine	X		
M. THERON Pierre- Jean (Vice-Président)			X	M. OLIVIER Julien	X		
M. DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			M. VIDAL Pierre		M. Christian TAMARELLE	
Mme RANCEZE Martine	X			M. DELORT Francis			X
M DANNE Philippe		Mme TALABOT		M. BOYER Alain		M. Jean CLAVERIE	
M. SAUZEAU Jacky	X			M. FAUGERE Michel	X		
M. BAQUER Michel	X			Mme BERGEY Huguette	X		
M. MUSSEAU Alain		M. PEZAT		Mme GARBAY Dominique			X
M. CAULE Jean- Michel	X			Mme PELISSIER Bernadette		M. Jean Michel BENESSE	
M. POUSSEAU Michel	X			M. GOUVERNEUR Gérard		Mme ESPEUT	
M. ROUSSELOT Gilbert	X			M. GACHET Jean-Michel	X		
M. MARTIN Benoît	X			Mme MAY Marylène	X		
M. BALAYÉ Philippe	X			M. FOUSSIER Jean-Guy	X		
				M. TARRIDE Francis	X		

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance à l'unanimité.